

AVIS PUBLIC D'ADOPTION D'UNE RÉOLUTION DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le mardi 21 janvier 2025, le conseil municipal a adopté une résolution de contrôle intérimaire, résolution numéro 2025-01-042. Cette résolution a pour effet d'interdire, sous réserve des exceptions précisées de ladite résolution :

- 1) Pour une période de 90 jours qui suivent l'adoption de la présente résolution, à l'intérieur du bassin de l'Église et du bassin de Saint-Jean-Baptiste, le prolongement d'une rue ou de l'ouverture d'une nouvelle rue, la réalisation de travaux de décapage de la surface végétale du sol, ou autres travaux pouvant porter atteinte à un environnement naturel, à un milieu humide ou hydrique à l'intérieur du périmètre urbain.

Cette résolution est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au bureau du greffier, à l'hôtel de ville située au 869, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Mercier.

Avis donné à Mercier, le 5 février 2025



Denis Ferland, avocat
Greffier